



L'engagement associatif entre pluralité des logiques d'aide et reconnaissance d'une politique d'action sociale

Associative commitment at the crossroads of aid paradigm pluralism and the recognition of a social welfare policy

El compromiso asociativo entre pluralidad de lógicas de ayuda y reconocimiento de una política de acción social

Maëlle Meigniez



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sds/11229>

DOI : 10.4000/sds.11229

ISSN : 2275-2145

Éditeur

Presses universitaires du Midi

Référence électronique

Maëlle Meigniez, « L'engagement associatif entre pluralité des logiques d'aide et reconnaissance d'une politique d'action sociale », *Sciences de la société* [En ligne], 105 | 2020, mis en ligne le 01 juin 2020, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/sds/11229> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sds.11229>

Ce document a été généré automatiquement le 1 juillet 2021.



Sciences de la société est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'engagement associatif entre pluralité des logiques d'aide et reconnaissance d'une politique d'action sociale

Associative commitment at the crossroads of aid paradigm pluralism and the recognition of a social welfare policy

El compromiso asociativo entre pluralidad de lógicas de ayuda y reconocimiento de una política de acción social

Maëlle Meigniez

- 1 Bien que relevant *a priori* de logiques différentes, l'État et les associations se côtoient et collaborent dans le domaine social de l'aide aux plus démunis. Que se passe-t-il alors dans ces associations qui prennent actuellement pleinement part aux politiques sociales ? En Suisse, non seulement ces politiques relèvent de la compétence et du pouvoir des cantons, mais la place des associations y est largement admise (Cattacin, Vitali, 1997). Dans le domaine de l'aide, les actions associatives et les actions étatiques sont de plus en plus mêlées, comme le souligne le concept de « *Welfare-Mix* » utilisé par Marc-Henry Soulet (1996). Ce texte interrogera le cas d'une association en Suisse romande qui collabore activement depuis plusieurs années avec les pouvoirs publics cantonaux dans le cadre de différentes aides, bien qu'elle ait des origines totalement indépendantes de l'État. Ce cas permettra de discuter certains enjeux liés à la place et à la participation des associations dans l'action sociale d'un canton et d'explorer le point de vue de l'engagement associatif dans le développement d'une politique d'aide et de sa reconnaissance publique. Refusant une opposition stricte entre le « secteur public » d'un côté et le « secteur privé » de l'autre (Soulet, 1996), il s'agira de comprendre comment cette association et ses acteurs s'inscrivent dans une pluralité de logiques d'aide, rattachées tout à la fois aux contraintes étatiques et aux impulsions associatives.

- 2 Caritas Vaud est une très grande association d'aide qui compte près de 100 salariés et environ 500 bénévoles. Elle propose une variété de dispositifs sur l'ensemble du territoire du canton. D'origine caritative et liée à l'Église catholique depuis son origine, cette association entretient à présent des rapports étroits avec les pouvoirs publics cantonaux, participant au développement et à la mise en œuvre de différentes politiques, les principales étant l'aide sociale cantonale¹ et les mesures liées à l'assurance-chômage². Elle reçoit par exemple des mandats pour développer et gérer des programmes d'insertion professionnelle à destination des personnes à la recherche d'un emploi. L'association ne s'occupe ainsi pas seulement des « oubliés de la protection sociale » (Rossini, Favre-Baudraz, 2004), mais agit aussi auprès des mêmes publics que l'État. Les dispositifs d'aide mis en place par l'association sont en effet très diversifiés, allant de l'hébergement d'urgence à l'insertion sociale et professionnelle, en passant par de l'aide alimentaire, des cours de français ou de gestion de budget, un service social, des boutiques sociales de seconde main, ou encore de l'accompagnement bénévole pour des personnes en fin de vie. Pour offrir ces différentes aides, professionnels et bénévoles se complètent, au moyen d'engagements aux intensités variables – entre 4 heures par semaine pour la plupart des bénévoles et du plein temps pour beaucoup de salariés. Par ailleurs, ce personnel – volontaire et salarié – change fréquemment. Cette diversité implique également un financement mixte de l'association, c'est-à-dire qu'elle fonctionne à la fois grâce à des subventions, des mandats de prestations et des dons. Si certains dispositifs sont presque entièrement financés par l'État, d'autres sont en revanche totalement indépendants du point de vue financier, reposant uniquement sur des dons et le produit des prestations offertes, comme c'est le cas par exemple des épiceries sociales. Caritas Vaud est en ce sens emblématique de cette imbrication partielle avec l'État et représente donc la tendance actuelle, ce type de financement mixte se retrouvant dans beaucoup d'associations en Suisse romande³. Elle est en revanche singulière du fait de sa grande taille et de son extrême diversité de prestations. La pluralité de dispositifs, aux objectifs variés, qui la caractérise est plutôt rare dans le monde associatif. Elle constitue dès lors un terrain d'enquête idéal pour explorer toutes les formes de rapports à l'État qui, généralement, sont observables dans l'une ou l'autre association, allant de l'opposition critique – bien que limitée et nuancée dans ce cas – à la collaboration – qui occupe une grande part des activités de cette association (Laville, Salmon, 2015).
- 3 L'étude de cas repose sur une enquête ethnographique menée dans cette association, entre 2012 et 2015, afin d'observer et de décrire l'ensemble des situations et des activités y prenant place (Cefaï, 2010). L'enquête a combiné plusieurs méthodes, principalement des observations sur le terrain, mais également des entretiens – formels et informels –, de l'analyse de documentation – interne ou publique – et une revue systématique de presse et des reportages de la Télévision suisse romande (TSR)⁴. Ce large panorama de données a permis de s'intéresser tout à la fois à la variété des dispositifs et à la diversité des « scènes d'apparition » de l'association (Arendt, 1983 [1961]), à savoir tous les espaces où elle s'institue et se met en scène : l'intervention sociale sur le terrain, les réunions, les comités, les séances de direction ou encore l'assemblée générale et les apparitions dans les médias. La perspective adoptée a alors consisté à traverser l'institution en deux sens : d'une part, parcourir l'ensemble des dispositifs dans leur grande variété, de l'aide d'urgence inconditionnelle à l'insertion professionnelle et, d'autre part, prendre en compte les diverses situations d'action et d'interaction, allant de l'intervention sociale face aux bénéficiaires, à la visibilité

publique et médiatique de l'association, dans ses apparitions à destination du grand public. Ainsi, l'enquête a montré comment l'aide elle-même se constitue dans l'ensemble de ces activités, en distinguant les interactions avec les bénéficiaires, les discours internes ou encore les discours publics (Meigniez, 2017).

- 4 Cette double variété – des dispositifs et des scènes d'apparition – donne à voir des logiques diverses, semblant parfois complémentaires, parfois contradictoires, qui s'articulent à l'engagement des différents acteurs : tout à la fois les dirigeants qui doivent penser les aides, les intervenants sociaux de terrain qui agissent auprès des bénéficiaires ou encore les bailleurs de fonds qui engagent leur responsabilité par un financement. Cet article vise donc à explorer cette pluralité de logiques – aide d'urgence, insertion, conditionnalité ou inconditionnalité, etc. – pour saisir quelles formes prend leur coexistence dans une même institution et montrer que cette diversité s'incarne de manière différente dans tous les espaces, toutes les scènes, qui composent l'association. Dans un premier temps, il s'agira alors de comprendre comment sont conjuguées, à l'interne, ces différentes logiques qui cohabitent dans l'association. Dans un deuxième temps, l'analyse se déplacera vers les discours publics pour montrer comment l'association s'inscrit dans une politique de lutte contre la pauvreté pour faire sens de cette diversité et être reconnue publiquement.

L'enjeu de responsabilité : des logiques d'aide en tension

- 5 L'enquête ethnographique menée au cœur de cette association a très vite permis de mettre en évidence le constat d'une pluralité de logiques d'aide, s'exprimant notamment dans des dispositifs variés. En effet, la conception de l'aide sous-jacente à un hébergement d'urgence par exemple, offrant une aide immédiate, de courte durée et inconditionnelle, se distingue fortement de celle qui prévaut dans un programme d'insertion professionnelle visant à réintégrer durablement des personnes dans le marché de l'emploi. Ainsi, il s'agit d'interroger le fonctionnement et la mise en œuvre de ces dispositifs pour comprendre comment les acteurs de l'association associent ou dissocient ces différentes logiques d'aide pouvant se présenter comme complémentaires, contradictoires, en tension ou en coordination.
- 6 Pour ce faire, l'analyse s'attachera tout d'abord à replacer ces aides dans leur contexte et notamment dans les rapports que l'association entretient avec l'État cantonal, avant d'explorer les variations et nuances de la responsabilité sous-jacente à ces aides, en prenant appui principalement sur les travaux de Jean-Louis Genard autour de la « responsabilité » dans l'action publique (1999 ; 2007) et des différents « référentiels » d'action d'aide (2014 ; 2015⁵). Enfin, si ces logiques différenciées s'incarnent parfaitement dans un dispositif ou un autre, un extrait d'observation permettra également de montrer comment elles peuvent être amenées à s'exprimer au sein d'un même dispositif.

Logiques d'aide : entre État et association

- 7 Les logiques et les fonctionnements des dispositifs ne sont pas les mêmes en fonction qu'il s'agisse d'aides mandatées par l'État ou non. L'association combine en son sein plusieurs rapports aux acteurs étatiques. Contrairement à ce que l'histoire des

politiques sociales semble opposer, entre des actions caritatives ou humanitaires portées par des associations et des actions de solidarité organisées et financées par l'État, ces logiques traditionnellement distinctes se côtoient ici au sein d'une même association. En effet, ce que Genard (2015) distingue entre un « référentiel humanitaire » et un « référentiel de la conditionnalité » renvoie à des rapports différenciés aux pouvoirs publics. Si, historiquement, le « référentiel humanitaire » est plutôt le propre des associations, allant de pair avec un engagement volontaire et sans condition, destiné aux populations les plus vulnérables, le « référentiel de la conditionnalité », en revanche, se retrouve dans l'exemple emblématique de l'État social actif avec des exigences fortes pour les bénéficiaires (Genard, 2014 ; 2015). Ce principe de conditionnalité est lié à l'organisation de la solidarité par l'État, où l'importance des conditions est défendue comme une contribution, une réciprocité de la part des bénéficiaires. Cependant, si ces modèles semblent s'opposer, Philippe Chaniel (2008) a également montré que ces logiques, entre conditionnalité et inconditionnalité, entre intérêt et désintéressement, entre charité et solidarité, ont toujours cohabité dans l'organisation de la protection sociale au sens large, c'est-à-dire dans toutes les formes de politiques sociales, qu'elles soient étatiques ou associatives.

- 8 Dans l'association Caritas Vaud, ces modèles coexistent et révèlent également des rapports pluriels avec l'État cantonal qui finance en partie les dispositifs en place. Si les dispositifs mandatés sont ceux qui incarnent au plus près le « référentiel de la conditionnalité », les aides financées indépendamment par l'association sont, en général, celles qui sont le plus proche d'un « référentiel humanitaire ». Trois types principaux de financement peuvent être identifiés dans le budget de l'association : les subventions de l'État cantonal et des communes, les mandats de prestation et les dons privés, de la part de particuliers ou d'autres organismes comme des fondations. Ainsi, même en ce qui concerne les financements de l'État, il existe une distinction importante entre le financement par subvention ou par mandat de prestation. Dans le cas de la subvention, l'État cantonal attribue un certain montant à l'association pour l'un ou l'autre des dispositifs ou pour l'ensemble des aides. L'association est ensuite libre de faire usage de cet argent – près d'un tiers de son budget correspond aux subventions – et de le répartir comme elle l'entend⁶. Les mandats de prestation, en revanche, impliquent une imbrication beaucoup plus serrée entre les deux acteurs institutionnels et représentent un cinquième du budget de l'association. De tels mandats peuvent avoir deux origines différentes : soit les pouvoirs publics définissent une politique qu'ils souhaitent mener en déléguant sa mise en œuvre, par exemple en publiant un appel d'offre, soit l'association a un projet et cherche à le « vendre » aux pouvoirs publics comme prestation pouvant répondre à une mission de service public.
- 9 Dans tous les cas, ces mandats de prestation s'inscrivent largement dans les politiques de l'État social actif, visant donc le public-cible des dispositifs étatiques, et relèvent ainsi d'une logique qui repose sur un « référentiel de la conditionnalité ». À l'inverse, des dispositifs plus anciens dans l'association, se présentant comme indépendants de toute influence étatique – les épiceries ou les boutiques par exemple –, renvoient au « référentiel humanitaire », ne demandant pas directement de réciprocité de la part des bénéficiaires. Il apparaît donc que le rapport à l'État, ainsi que le mode de financement, donnent un cadre aux différents dispositifs et supposent des logiques d'aide qui s'incarnent dans des formes d'intervention sociale variées, même au sein d'une seule et même institution.

Aides et responsabilité : un continuum

- 10 Ce qui différencie les dispositifs dans leurs objectifs respectifs peut être analysé, en suivant Genard (1999), en termes de « responsabilité » et tout particulièrement en fonction de leurs conceptions respectives de la « responsabilisation » des bénéficiaires (Genard, 2007 ; Pattaroni, 2007 ; Breviglieri, 2008). Les aides de Caritas Vaud peuvent en effet se décliner en fonction de la responsabilité attribuée aux bénéficiaires et du travail de responsabilisation qui est produit par l'intervention sociale. Plutôt que de considérer une opposition entre les deux grandes logiques esquissées plus haut, il s'agit d'identifier plusieurs formes et degrés de responsabilité sous-jacents à la vision du bénéficiaire qui sous-tend chaque dispositif. L'association étudiée semble en ce sens incarner l'hypothèse d'un *continuum* des différentes aides en termes de responsabilité formulée par Genard (2014) :

« Nous pourrions alors faire l'hypothèse que le glissement vers une anthropologie de la vulnérabilité redessine les configurations d'imputation de responsabilité et que le point-limite qui exonère l'individu – au moins partiellement ou temporairement – de toute responsabilité révèle en contre-point les configurations d'imputation de responsabilité qui couvrent alors l'ensemble du *continuum*. En effet, le point-limite de l'extrême vulnérabilité peut alors apparaître comme le contre-point des stratégies mises en place par l'État social actif qui, elles, tendent de plus en plus à soumettre les interventions à des exigences de réciprocité, à des engagements, à la construction de projets, à la signature de contrats... Bref, à mobiliser les capacités et la responsabilité de ceux qui bénéficient des interventions. Nous pourrions donc faire l'hypothèse d'un *continuum* des relations d'aide, dont le modèle central serait le modèle contractuel qui est au cœur des politiques d'activation, et dont la limite serait alors le modèle humanitaire qui, lui, permet de déroger – toujours partiellement et à tout le moins prudemment [...] – aux exigences de réciprocité » (Genard, 2014, 49-50).

- 11 Ce *continuum*, avec d'un côté les politiques les plus exigeantes de l'État social actif et, de l'autre, des aides de type humanitaire, renvoie aux différentes formes de responsabilité mises en évidence par Genard (1999), entre une responsabilité en Je/Tu qui implique une réciprocité et une responsabilité en Tu/Nous supposant un devoir collectif d'aider. La variété de ces aides correspond également, selon l'auteur, à un « *continuum* institutionnel » puisque ce ne serait *a priori* pas les mêmes acteurs institutionnels qui les mettent en œuvre – entre État social et organismes humanitaires –, tout en considérant l'existence de « zones intermédiaires » avec des associations qui aident des populations échappant en partie aux dispositifs étatiques mais sans être dans le dénuement le plus total (Genard, 2014, 50).
- 12 Pourtant, l'association étudiée s'inscrit non seulement dans cette zone intermédiaire, mais couvre en fait l'entier du *continuum* et c'est ce qui fait sa spécificité la plus marquante. En effet, elle met en œuvre des dispositifs d'insertion professionnelle qui s'inscrivent totalement dans l'État social actif puisqu'ils sont intégrés aux politiques sociales cantonales en matière de chômage notamment, mais elle propose aussi des aides d'urgence qui répondent au principe humanitaire, suspendant toute dimension de réciprocité. À titre d'exemple, le dispositif de l'association qui incarne le plus la logique de responsabilisation est sans doute le programme d'insertion à destination des jeunes, ayant pour objectif leur placement dans le circuit de la formation professionnelle. Par un accompagnement personnalisé, il vise à « Aider le jeune à se projeter dans la vie

professionnelle et à se construire un projet réaliste et réalisable, en travaillant notamment sur son estime de soi et sur des modèles positifs⁷ ».

- 13 Par la responsabilisation des jeunes autour d'un « projet professionnel », il s'agit à terme de les faire sortir du système des aides. En cas de réussite du programme, ils devraient ne plus avoir besoin de prestations sociales et donc ne plus faire partie des destinataires de la politique d'action sociale étatique ou associative.
- 14 À l'opposé de cette visée d'autonomie financière, il existe des dispositifs au point-limite du *continuum* en ce qu'ils suspendent la dimension responsabilisante en termes de réciprocité. C'est le cas de l'hébergement d'urgence, qui sera analysé plus loin, mais également de l'accompagnement de personnes gravement malades et/ou en fin de vie. Dans ce dernier cas, l'extrême vulnérabilité et l'horizon de fin de vie effacent toute attente d'autonomie. Dans la présentation officielle du programme, le vocabulaire de l'écoute et de la présence se substitue à celui de la responsabilisation et de l'autonomisation : des bénévoles « mandatés pour apporter présence sereine et qualité d'écoute », mais également un « soutien aux proches »⁸.
- 15 Entre ces extrêmes, d'autres dispositifs donnent à voir des formes intermédiaires de visée d'autonomisation relative comme, par exemple, l'aide contre le surendettement – même en bénéficiant des aides sociales étatiques – ou l'insertion sociale, où il s'agit d'acquérir des compétences sociales et relationnelles mais sans objectif de retrouver un emploi. Si le but n'est pas le retour à une autonomie financière des bénéficiaires, le modèle contractuel occupe tout de même une place importante dans ces cas, comme dans ce cours collectif d'aide à la gestion de budget où les participants sont invités à signer un engagement :
- « Par ce contrat, je m'engage à : Participer aux 6 modules proposés ; Être ponctuel ; Me présenter 15 minutes avant le début du module ; Prendre à chaque module mon classeur administratif ; M'impliquer et participer activement durant le cours ; Garder pleine et entière discrétion quant à ce qui pourrait être partagé lors du cours ; Signer à chaque module la liste de présence⁹ ».
- 16 La plupart des participants étant des bénéficiaires de l'aide sociale de l'État, l'objectif est avant tout de leur apprendre à gérer leurs ressources, c'est-à-dire autant transmettre des capacités de gestion pour éviter un (sur)endettement que donner l'envie de « reprendre sa vie en main » comme l'exprime l'intervenante. La logique contractuelle tend à configurer le bénéficiaire comme autonome et responsable : en signant le « contrat », il engage sa responsabilité dans la relation. Cependant, les cours ne visent pas à faire sortir ces personnes de l'aide sociale, contrairement à l'insertion professionnelle.
- 17 Ces exemples, faisant écho au *continuum*, donnent à voir au moins deux modalités de la responsabilité. Tout d'abord, les bénéficiaires sont généralement considérés comme responsables d'agir pour améliorer leurs situations : il est attendu d'eux qu'ils formulent une demande d'aide. Il s'agit là de la responsabilité comme « faculté de commencer » (Genard, 1999). À l'entrée d'un dispositif d'insertion, les ressources des demandeurs, plus ou moins limitées, sont évaluées, ou du moins estimées, par les intervenants sociaux ou en amont par les responsables. Cette modalité du « pouvoir » – être capable et rendre capable grâce à l'aide – s'accompagne d'une modalité du « vouloir » – (re)donner une volonté d'agir (Genard, 1999). Très souvent, les intervenants parlent en ces termes : « on veut redonner envie de se prendre en main ». De même que si la personne « ne veut pas, on ne peut pas la forcer ». La dimension du

« vouloir » semble ainsi essentielle à l'action d'aide puisqu'elle est aussi au cœur du principe éthique de consentement. Les bénéficiaires sont donc tout à la fois positionnés dès le départ comme « individus responsables et autonomes » (Pattaroni, 2007 ; Breviglieri, 2008), mais l'action d'aide doit leur permettre de le (re)devenir davantage. Ce travail de responsabilisation, transversal à l'ensemble des dispositifs d'insertion, s'observe dans des mesures très variées. Si, dans certains cas, le réapprentissage de l'ouverture de son courrier et du paiement des factures est un objectif en soi d'autonomisation et de responsabilisation, dans d'autres cas, le but est de chercher et de retrouver un emploi.

- 18 Caritas Vaud, avec sa large gamme de dispositifs, couvre ainsi l'ensemble du *continuum* de responsabilisation, y compris les formes les plus exigeantes cadrées par les politiques sociales étatiques – avec l'objectif d'une autonomie en dehors de toutes prestations sociales – et les formes les plus proches du « référentiel humanitaire », caractérisées par un accueil inconditionnel et par la suspension de la dimension responsabilisante du fait de l'extrême vulnérabilité des cas de survie ou de fin de vie. De plus, l'idée de « continuum », appliquée au cas de cette association, montre bien comment les logiques et les acteurs qui les portent sont imbriqués. Le développement de l'association et son importance dans le paysage de l'action sociale ne suppose pas un retrait de l'État au profit de plus d'activités associatives, puisque certaines de ces activités font précisément partie de l'État social – sur mandat de l'État et visant ses propres publics –, mais ce mouvement montre plutôt davantage d'imbrication entre les acteurs.

De la responsabilisation à l'urgence

- 19 Deux exemples de dispositifs bien distincts vont permettre d'approfondir l'analyse de ces différentes logiques pour en montrer les enjeux pour les acteurs travaillant dans l'association. Du côté de la forte responsabilisation des bénéficiaires, l'exemple choisi est celui d'un dispositif d'insertion professionnelle mandaté et financé par l'État cantonal, se présentant sous forme d'ateliers à destination des personnes au chômage ou au bénéfice de l'assurance-invalidité pour leur permettre de (re)trouver un emploi, sur la base de différents thèmes ou métiers (vente, informatique, logistique et restauration). Il s'agit, d'une part, d'évaluer les capacités des bénéficiaires à (ré)intégrer le marché du travail (en fonction de compétences de base comme la ponctualité, la flexibilité, le respect de règles, etc.) et, d'autre part, de proposer une initiation à des métiers accessibles sans grande qualification. Le « concept de prise en charge » consiste à évaluer les capacités du bénéficiaire – faire le « bilan des aptitudes » – et à déterminer les attentes de l'emploi visé – faire le « bilan des exigences » – pour chercher à les mettre en « adéquation¹⁰ ». Le projet professionnel du bénéficiaire est ensuite mis en œuvre, soit en améliorant les aptitudes par entraînement, soit en revoyant à la baisse les exigences à atteindre. L'objectif visé sur le long terme est alors l'indépendance financière des personnes aidées. Le dispositif doit permettre de replacer 25 % des bénéficiaires dans le premier marché de l'emploi, selon les conditions posées par les acteurs étatiques qui cadrent le financement. Si la responsabilisation individuelle est donc forte pour les bénéficiaires des ateliers d'insertion professionnelle, l'exigence est quelque peu atténuée puisque trois quarts d'entre eux ne retrouveront probablement jamais un emploi stable.

- 20 Pourtant, cet objectif révèle une marge de manœuvre limitée pour les acteurs de l'association qui se voient contraints d'orienter leur action en fonction de cette exigence, ce qui génère une certaine tension à l'interne :

Lors d'une séance du comité, le président de l'association s'énerve contre ce nouvel objectif chiffré de 25 %. Il hausse le ton en disant qu'il aimerait avoir son mot à dire sur le processus. Il reproche aux personnes du canton qui prennent les décisions de fixer des objectifs, sans leur donner les moyens de réinsérer tout le monde. Cela ne semble pas réaliste d'avoir un tel taux de réussite dans de telles conditions et avec un programme qui ne dure que 18 mois : « on nous pénalise nous, en disant qu'on n'est pas capable de les réinsérer !¹¹ ».

- 21 Cet extrait montre les tensions possibles entre les dirigeants de l'association et les pouvoirs publics dans le cadre des mandats de prestation et les difficultés, pour les acteurs de l'association, lorsque la marge de manœuvre leur semble relativement faible. Le président défend ici auprès de ses collègues le fait que les moyens mis à disposition ne sont pas en adéquation avec les exigences fixées. Cette exigence chiffrée n'est pas non plus sans conséquence sur l'action directe puisque, pour répondre à l'objectif, les acteurs de l'association doivent alors sélectionner les bénéficiaires potentiels, en choisissant celles et ceux qui ont le plus de chance de trouver un emploi. Ceci provoque un effet d'« écrémage » (Cefaï, Gardella, 2011) qui risque de mettre à l'écart les personnes qui ont le plus de difficultés à leur arrivée dans l'association. Ce processus entre en tension avec l'une des missions de base de cette dernière qui vise à aider les personnes qui en ont le plus besoin.

- 22 À l'opposé de cette logique, il y a l'exemple de l'hébergement d'urgence, indépendant de l'État cantonal, qui s'adresse aux personnes sans-abri et qui repose sur un accueil inconditionnel : aucune preuve d'identité n'est demandée à l'entrée des centres d'hébergement. Les prestations proposées dans ce lieu sont liées à la survie et à la dignité de l'individu : dormir, manger, se laver. Pourtant, si le dispositif n'est en ce sens pas responsabilisant pour les bénéficiaires, la question de leur responsabilité se pose tout de même à plusieurs égards. Tout d'abord, la logique d'urgence au cœur de cet hébergement suppose une dimension transitoire qui porte, en creux, l'horizon d'attente de retrouver un logement. De plus, si la responsabilité comme « faculté de commencer » (Genard, 1999) traverse l'ensemble des dispositifs d'insertion, des traces en sont aussi observables ici puisque c'est le sans-abri lui-même qui doit effectuer la démarche de demande d'aide en frappant à la porte du centre d'hébergement. Par ailleurs, la responsabilisation des bénéficiaires s'inscrit également dans la nécessité de respecter certaines règles au sein du lieu, notamment concernant les horaires qui sont affichés dans les couloirs. Cette forme de responsabilisation liée à la cohabitation sous un même toit coexiste ainsi avec le registre de l'urgence caractérisé davantage par ce que Marc Breviglieri (2009) désigne comme « l'épuisement capacitaire » des personnes sans-abri à qui l'on ne demande plus rien. En effet, au-delà de ces quelques règles pour la vie en collectivité, l'inconditionnalité prévaut dans le lieu et rien n'est attendu des bénéficiaires en termes de contrepartie ou de visée d'indépendance.

- 23 Dans ce cadre relevant du registre de l'urgence, la responsabilité a non seulement une moindre intensité, mais également une autre forme. Il s'agit davantage d'un travail de subjectivation qui institue le bénéficiaire comme acteur dans l'action d'aide, mais qui n'implique pas de contrepartie ou de réciprocité. Ainsi, même si la responsabilisation et l'autonomisation semblent transversales à l'ensemble des aides, il importe de bien distinguer les dispositifs qui ont pour but de rendre les bénéficiaires autonomes et

responsables des dispositifs qui relèvent d'abord d'un autre registre, comme celui de l'urgence, mais où l'on peut néanmoins observer un travail de responsabilisation et d'autonomisation au cœur de l'action d'aide. Édouard Gardella (2016) distingue en ce sens « l'autonomie-indépendance » – où l'objectif est de rendre indépendants les bénéficiaires – et « l'autonomisation-capacitation » – où il s'agit de développer certaines capacités. Si tous les dispositifs n'ont pas les mêmes objectifs en termes d'autonomie ou d'indépendance des bénéficiaires, la visée d'autonomisation ou de capacitation est, quant à elle, transversale à l'ensemble de l'association.

- 24 Parcourant d'un bout à l'autre le *continuum*, ces différentes formes de responsabilité vont également de pair avec certaines logiques de financement. Si le modèle emblématique de l'État social actif s'observe dans les dispositifs mandatés comme les ateliers d'insertion professionnelle, cette logique disparaît au profit d'une logique de subvention, au fur et à mesure que l'on se déplace sur le *continuum*. En effet, en ce qui concerne les dispositifs moins responsabilisants, plus proches de l'urgence, l'association est reconnue dans sa capacité à mettre en place une action adaptée, sans être soumise à des objectifs contraignants qui ne seraient pas pertinents dans une logique d'aide inconditionnelle. Finalement, l'association se présente non seulement comme étant au carrefour des différents référentiels en proposant des aides variées, pour des publics divers, mais elle offre également un terrain d'enquête intéressant pour observer comment ces logiques peuvent s'imbriquer au sein d'un même dispositif. À partir d'une situation singulière, il s'agit désormais de montrer comment le registre de l'urgence peut s'inviter dans un dispositif qui relève plutôt d'une logique de conditionnalité et de réciprocité.

De l'urgence dans le travail d'aide

- 25 La pluralité étant constitutive du travail d'aide associatif, il est fréquent que des intervenants sociaux doivent jongler avec plusieurs registres. Les différentes formes et mesures de responsabilité s'articulent donc aussi pour un même individu aidant. L'exemple du service social de l'association donne à voir des assistants sociaux professionnels, qui reçoivent en entretien individuel des bénéficiaires ayant des difficultés financières ou administratives, principalement des dettes à régler. Ce service social ne fournit *a priori* pas d'aides matérielles mais propose un accompagnement et un suivi de dossier : établissement et gestion d'un budget, négociation avec les créanciers, redirection vers d'autres aides, etc. La plupart des bénéficiaires recevant des aides étatiques par ailleurs, ce dispositif vise une autonomisation dans la gestion des ressources, sans prétendre forcément à un retour à une totale indépendance financière, contrairement à la réinsertion professionnelle.
- 26 Au cœur de ce suivi individualisé et personnalisé, les assistants sociaux oscillent fréquemment entre l'objectif de responsabiliser les bénéficiaires pour les rendre autonomes sur un long terme et la volonté d'apporter une aide directe et concrète, au plus près de leurs besoins immédiats. Aussi, si le dispositif ne prévoit pas d'aide financière car il s'agit d'aider les bénéficiaires avec leurs propres ressources – y compris les aides reçues par ailleurs – il existe tout de même une petite caisse avec de l'argent qui peut être distribué « en cas d'urgence », comme le dit une assistante sociale, pour quelqu'un qui aurait besoin d'acheter des médicaments ou qui n'arriverait pas à finir le mois et qui n'aurait plus rien à manger. La logique de l'urgence peut en

effet s'inviter dans le travail des assistants sociaux, parfois confrontés à des imprévus qui viennent reconfigurer la logique d'aide, habituellement plus proche de la responsabilisation. Un jour, par exemple, une jeune femme se présente à la porte du service social, sans avoir pris préalablement rendez-vous :

Pendant un entretien avec une bénéficiaire, un collègue vient frapper à la porte du bureau de Françoise, une assistante sociale, pour lui demander de recevoir en urgence une jeune mère. Celle-ci est partie de chez elle à cause de son compagnon violent et ne sait pas où aller avec son bébé de trois mois. L'assistante sociale répond : « on ne va pas la laisser comme ça ! » puis lui demande de la faire patienter quelques minutes afin qu'elle termine l'entretien en cours. Elle reçoit ensuite cette jeune mère dans son bureau et lui demande ce qui lui arrive. Comme elle explique les violences de son compagnon, Françoise réfléchit à une solution. Le centre d'hébergement d'urgence de l'association ne semble pas une option satisfaisante du fait qu'il n'offre un hébergement que pour la nuit et que cela n'est pas adapté pour un enfant. Elle propose alors de contacter un centre d'accueil spécialisé pour les femmes ayant subi des violences domestiques. Elle se charge de passer un coup de téléphone à cette autre association et prend rendez-vous pour la jeune femme afin qu'elle puisse s'y rendre le jour-même¹².

- 27 Cette situation peu courante n'entre *a priori* pas dans les attributions de ce service social spécialisé dans le désendettement. Cependant, la mission officielle de l'association – que l'on retrouve autant dans les documents publics que dans les discours de tous les acteurs – consiste également à aider, dans la mesure du possible, toute personne qui en aurait besoin, ce que l'assistante sociale exprime en disant : « on ne va pas la laisser comme ça ! ». L'entretien avec cette jeune femme, qui dure un peu plus d'une demi-heure, fait intervenir un tout autre registre que celui qui est habituellement produit avec les bénéficiaires. Dans ce cas, l'urgence et la vulnérabilité de la personne à aider nécessitent une prise en charge immédiate qui ne passe pas par une prise de rendez-vous et une liste d'attente. Indépendamment de toute logique de responsabilisation, il s'agit avant tout de mettre hors de danger la bénéficiaire et son enfant. Françoise se positionne d'ailleurs comme responsable du fait de trouver une solution à cette situation délicate et ne mobilise que peu la bénéficiaire dans l'action. Intervient ici un devoir moral d'aider – pour lequel elle cherche une approbation du regard auprès des autres personnes présentes lorsqu'elle dit : « on ne va pas la laisser comme ça ! » – relevant de la responsabilité Tu/Nous, et non plus de la responsabilité Je/Tu comme dans le cadre du rapport aux autres bénéficiaires (Genard, 1999 ; 2014). À l'inverse en effet, dans les entretiens courants relatifs à la gestion des dettes, elle ne cesse d'impliquer les personnes et de formuler des injonctions de mise au travail : « vous avez du boulot » ou « je vous laisse faire », par exemple.
- 28 Quand bien même elle n'est pas employée et payée pour ce type d'intervention, la souplesse de l'engagement associatif permet cette marge de manœuvre qui l'autorise à évaluer elle-même les situations qui méritent son attention ou non. Dans le travail d'aide de cette assistante sociale, sont alors articulées des « compétences ordinaires » et professionnelles qui lui permettent de formuler un « diagnostic » (Boltanski, 1990) et de proposer une action en fonction des situations. Ce cas au caractère urgent suspend temporairement une réflexion sur la responsabilité de la bénéficiaire, au bénéfice d'une responsabilité de l'aider avant toute chose. Cependant, lorsque des personnes viennent frapper à la porte du service social espérant uniquement y recevoir de l'argent, cette assistante sociale renonce à intervenir et les renvoie vers d'autres institutions. L'observation de ce service social montre ainsi que le travail d'aide oscille bien souvent

entre responsabilisation et suspension de la dimension responsabilisante. Mais la marge de manœuvre des assistants sociaux peut également entrer en tension avec le cadre proposé par l'État cantonal qui finance une partie du dispositif. En effet, le service social est intégré au programme cantonal de prévention du surendettement et une grande partie du temps de travail des assistants sociaux est consacrée à cette mission, le reste de leur temps étant dédié à des cas dits « polyvalents » – pour des personnes qui ne sont pas spécifiquement endettées – financés par les autres sources de revenus de l'association. Françoise exprime alors son malaise à devoir faire « entrer des gens dans des cases » préétablies qui ne correspondent pas forcément à la réalité vécue avec les bénéficiaires. Si les acteurs des pouvoirs publics prévoient des « cases » en fonction des budgets alloués, elles ne correspondent pas toujours à la réalité du terrain qui est souvent plus complexe selon les assistants sociaux qui font face à une multiplication des problématiques qui dépassent largement la seule question du surendettement.

- 29 L'enjeu consiste ainsi, pour les intervenants, à répondre aux attentes des bailleurs de fonds tout en faisant usage d'une marge de manœuvre qui leur permet d'agir de façon adaptée à chacun, se traduisant par le choix des bénéficiaires à aider, mais surtout par le type d'accompagnement mis en place, favorisant plus ou moins l'autonomie et la responsabilité selon les cas. Cette façon de conjuguer les différentes logiques d'aide, si elle peut être source de tension, caractérise également l'association comme étant sa force et une spécificité à défendre.

Lutter contre la pauvreté : faire sens d'une action sociale plurielle

- 30 Dans les discours publics et médiatiques de l'association, ces logiques variées sont également observables et valorisées, selon les situations, par les responsables qui produisent un discours officiel à destination de différents publics. Les modalités de financement, par exemple, peuvent être mises en avant, que ce soit les mandats obtenus des pouvoirs publics ou les dispositifs totalement autofinancés. En effet, les mandats de prestation sont le signe d'une reconnaissance publique importante et nécessaire à la survie de l'association, alors que la valorisation de l'indépendance financière permet de demander des fonds à d'autres acteurs qui ne sont précisément pas liés à l'État, particulièrement dans une volonté de récolte de dons des particuliers. L'association peut alors jouer sur les deux registres lorsqu'elle s'adresse soit aux acteurs étatiques, soit aux donateurs privés. Elle articule ainsi une double valorisation qui lui assure tout à la fois une large reconnaissance de tous et une pérennisation de son action, comme l'exprime le directeur de l'association avec son expression favorite : « ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier ! ». Pour répondre aux attentes des donateurs privés, c'est surtout l'aide locale qui est mise en valeur, une aide au plus près des besoins des bénéficiaires de la région et qui s'adresse aux plus démunis : « Tout près de chez vous ou ailleurs dans votre région, des personnes font face à la précarité et ont besoin de notre soutien »¹³. C'est ainsi l'expérience de proximité qui constitue l'argument principal dans les discours d'appels aux dons. Face aux acteurs étatiques, l'aide mise en place par l'association est plutôt présentée comme efficace et rationalisée. Lors du changement de président de l'association, par exemple, un communiqué de presse désigne ainsi l'association comme « une entreprise dynamique

et un partenaire essentiel dans la politique sociale du canton¹⁴ ». En s'adressant aux pouvoirs publics, l'association est positionnée, d'une part, en experte de la politique sociale et, d'autre part, en acteur indispensable à son bon fonctionnement. Selon le public à qui s'adresse le discours, la façon de présenter l'association peut donc varier afin de valoriser l'une ou l'autre des logiques d'aide : une aide de proximité pour les plus précaires fonctionnant grâce aux dons, ou une aide menée par une grande entreprise sociale collaborant aux politiques cantonales.

- 31 Pourtant, l'enjeu pour les acteurs consiste non seulement à jongler avec différentes logiques, mais aussi à faire sens de toutes ces actions d'aide qui sont, de fait, portées par un seul et même acteur institutionnel qu'est l'association. C'est notamment le travail de la direction de l'association qui vise à mettre en cohérence ces multiples aides, dans les espaces de décision où se jouent la conception et l'institutionnalisation de l'aide. Si l'analyse des différents dispositifs laisse entrevoir un éclatement et une multiplication des actions, il s'agit ici de montrer comment les responsables de l'association mobilisent les différents registres et comment ils font sens de la diversité dans la conception d'une seule et même politique. Ceci permettra de comprendre comment l'association s'inscrit dans une politique de lutte contre la pauvreté en Suisse romande, en valorisant des collaborations avec certains bailleurs de fonds.

Combiner et valoriser les logiques d'aides

- 32 Le travail de mise en cohérence par les responsables de l'association repose sur une conception de la pauvreté – et de l'intervention sociale qu'elle appelle – qui fait écho aux politiques de responsabilisation évoquées plus haut. L'exemple suivant relate une présentation faite par le directeur de l'association lors de réunions internes qui visent à présenter leur action aux nouveaux membres ou collaborateurs :

La présentation du directeur commence par un schéma représentant ce qu'il appelle des « risques de pauvreté », en fonction des différentes étapes de la vie : de l'« enfance » au « quatrième âge », en passant par la « scolarité », la « formation professionnelle », l'« activité professionnelle », la « famille » et la « retraite active ». Les « risques » sont situés, dans le schéma, dans les moments de transition, chaque fois entre deux étapes : par exemple, non-maîtrise de la langue par les parents, difficultés à trouver un apprentissage, absence d'emploi fixe, divorce, chômage en fin de carrière, problèmes de santé. À chaque moment de transition est ainsi associé un risque considéré comme « emblématique » de la catégorie d'âge concernée¹⁵.

- 33 Penser la pauvreté en tant que risque suppose une conception particulière des bénéficiaires potentiels comme étant plus ou moins disposés à répondre ou à faire face aux risques. C'est ce que suggère la suite de la présentation du directeur qui évoque les ressources à disposition des bénéficiaires – qu'il qualifie de « capital de résistance » – pour passer à travers les étapes de la vie. La responsabilité se présente ici principalement comme « disposition à répondre » (Genard, 1999), l'action de l'association se basant sur l'évaluation des ressources – ou leur absence – susceptibles de permettre d'appréhender les événements au cours de la vie. En fonction de leurs ressources, les individus auraient donc plus ou moins de risques de tomber dans la pauvreté. Cette conception suppose alors d'agir sur ce capital en renforçant les ressources de celles et ceux qui ont besoin d'aide. Cette vision en termes de parcours de vie permet déjà une première mise en cohérence qui donne à voir les dispositifs comme

s'adressant à des publics différents selon l'étape de vie, répondant ainsi à des besoins diversifiés.

- 34 Mais c'est surtout ici la notion de « pauvreté » qui revêt une grande importance pour comprendre comment les acteurs de l'association font sens de leurs actions variées. En effet, tous les dispositifs sont, dans une telle présentation, regroupés sous ce même terme. Il est ainsi supposé que, même si aucun dispositif ne s'adresse particulièrement et spécifiquement « aux pauvres », toutes les populations aidées par l'association peuvent être désignées globalement par ce terme qui permet avant tout de définir une mission générale. Dans cette présentation du directeur et à de multiples occasions, l'association est en effet désignée comme « luttant contre la pauvreté », un objectif qui se retrouve aussi dans différents slogans¹⁶. Cette notion très large et polysémique permet d'intégrer toute la variété des situations ou problématiques des bénéficiaires de l'association. L'action de l'association se présente donc comme unifiée autour d'un même problème social qu'est la pauvreté. Le terme de « pauvreté », largement utilisé dans le domaine de l'aide, ne renvoie à aucune définition précise et stabilisée (Messu, 2003). En Suisse, au niveau national, la « pauvreté » se mesure en fonction d'un seuil délimitant un « minimum vital social » et toucherait, selon l'Office fédéral de la statistique, quelques 570 000 personnes¹⁷. L'association Caritas Suisse, dont les chiffres sont régulièrement repris par Caritas Vaud, fait état de plus d'un million de personnes touchées par la pauvreté ou menacées de l'être¹⁸. Si les définitions et les usages du terme de « pauvreté » peuvent varier, il importe surtout de comprendre comment les acteurs de l'association étudiée le mobilisent pour s'inscrire dans une politique générale de lutte contre ce problème aux multiples visages. Ce sont les dirigeants qui utilisent le plus fréquemment ce terme pour expliquer ou désigner la mission de l'association. En revanche, les intervenants sur le terrain, face aux bénéficiaires, en font très peu usage car il n'est pas directement pertinent dans leur intervention sociale. Au cœur de l'action, des catégories plus précises permettent de faire sens et d'orienter le travail des intervenants : les « chômeurs », les « jeunes », les « malades », les « bénéficiaires de l'aide sociale », les « sans-abri », etc. Lorsqu'ils parlent de leur travail quotidien, jamais ils ne disent aider « les pauvres » ou « des pauvres ».
- 35 Ainsi, parler de « pauvreté » relève du discours généraliste des décideurs de l'association, comme il en va de même pour les acteurs étatiques qui conçoivent une politique de lutte contre la pauvreté. Pourtant, cette vision généraliste et abstraite ne correspond pas forcément aux logiques internes des dispositifs qui reposent davantage sur l'identification d'un besoin spécifique (manger, dormir, trouver un emploi, participer à une vie sociale, etc.) auquel on cherche une réponse directe à donner. L'action de l'association s'inscrit donc à la croisée entre une aide localisée, ancrée dans des besoins particuliers, et une volonté de lutter contre ce qui se présente comme une problématique de grande envergure. Le discours public vise à réunir tous les dispositifs sous une même formulation qui configure un problème transversal, effaçant ou lissant des logiques d'aide spécifiques. Cette mise en cohérence n'est pas sans générer des tensions internes puisque la vision généraliste de lutte contre la pauvreté ne semble pas totalement correspondre à l'ensemble des dispositifs. En effet, certains acteurs de terrain disent regretter cette image trop liée à la pauvreté et à la grande précarité, alors que leur programme s'adresserait à un plus large public, et que des bénéficiaires potentiels n'oseraient demander de l'aide de peur d'être associés aux « pauvres ». C'est le cas par exemple de l'accompagnement des personnes malades qui ne s'adresse pas

spécifiquement à des personnes en situation de pauvreté matérielle. Les boutiques sociales de seconde main, également, sont ouvertes à tout un chacun et prônent un éclectisme parmi les clients. Cette ouverture, et la variété des clients qui devrait en résulter, sont parties intégrantes du concept de l'aide dans ce dispositif qui mise sur l'intégration par la figure du consommateur ordinaire. Or, la participation de l'association à la « constitution du problème public » (Cefaï, 1996) de la pauvreté contribue à lui attribuer une réputation qui, de fait, provoque une sélection des clients potentiels puisque n'importe qui n'entre pas dans ces magasins. De même, certains clients n'osent pas ou ne souhaitent pas demander la carte Caritas qui leur offrirait une réduction, expliquant qu'ils ne sont « pas assez dans le besoin » ou que « d'autres en ont plus besoin ». Ce refus de certains bénéficiaires d'être trop associés à l'idée de « pauvreté » est souvent relevé par les intervenants qui ne se retrouvent pas toujours totalement dans le discours généraliste mis en valeur publiquement.

Problématiser et publiciser la pauvreté

- 36 S'observe ainsi une tension entre des discours internes qui visent à mobiliser les intervenants sociaux et des discours publics qui s'adressent aux donateurs potentiels, aux acteurs étatiques ou au grand public pour se faire connaître. Cependant, ce discours généraliste en termes de lutte contre la pauvreté semble essentiel à la reconnaissance publique de l'association et donc au développement et à la pérennisation de son action, notamment en lui offrant une très large visibilité. Tout d'abord, la reconnaissance des pouvoirs publics constitue une étape importante dans l'histoire d'un problème social (Spector, Kitsuse, 2012 [1973]) et passe ici notamment par le financement de l'association : les subventions sont le signe d'une confiance attribuée à l'association et les mandats de prestation montrent qu'elle est choisie comme acteur pertinent pour mettre en œuvre des missions de service public en suivant la ligne de responsabilisation définie par l'État. De plus, les bons rapports entre l'association et les pouvoirs publics sont également mis en scène lors d'événements stratégiques et symboliques où des acteurs de l'État cantonal sont présents, comme par exemple lors des assemblées générales ou des inaugurations. Cette présence est également un élément de reconnaissance publique important. Cette visibilité des collaborations entre État et association donne à voir une responsabilité commune du problème public, ou pour le dire avec les termes de Joseph Gusfield (2009 [1981]), ces acteurs institutionnels se partagent la « propriété du problème », à la fois dans sa définition et dans les réponses à y apporter. Cette reconnaissance publique permet également à l'association de développer d'autres aides – non mandatées ou non financées par l'État – puisqu'elle est reconnue comme organisation efficace et pertinente dans la lutte contre la pauvreté. Elle peut ainsi, aux marges de l'État social, proposer des formes d'aide innovantes – comme les boutiques ouvertes à tout le monde – et des prises de position publiques s'opposant parfois à certains choix politiques du canton ou de l'État fédéral. C'est ainsi que l'association participe au double processus que John Dewey (2005 [1927]) désigne comme la constitution d'un « public » autour d'un problème, tout à la fois dans sa « problématisation » et sa « publicisation ». Elle occupe donc une place privilégiée dans ce processus, du fait de sa reconnaissance par l'État qui facilite sa visibilité publique et du fait de son indépendance qui lui permet de rester au plus près des personnes concernées et de l'identification de leurs besoins, à la base de toute problématisation.

- 37 Plus encore, l'analyse de l'apparition médiatique de l'association, dans la presse et à la télévision, montre qu'elle est presque systématiquement associée aux catégories « pauvres » ou « pauvreté ». L'association est alors configurée par le discours médiatique comme un acteur pertinent dans la « constitution du problème public » de la pauvreté et surtout dans la réponse qu'elle tend à y apporter (Cefaï, 1996). Par exemple, en 2014, les résultats des ventes des épiceries sociales font état d'une augmentation de la pauvreté : « Les résultats de l'œuvre d'entraide tendent à démontrer une augmentation de la pauvreté. [...] Les résultats des épiceries Caritas confirment en outre une offre adaptée aux besoins des moins bien lotis. »¹⁹
- 38 L'association et son action sont donc non seulement directement reliées à la question de la pauvreté, mais sont également désignées comme « adaptées ». Tout le travail de visibilisation de l'association lui permet de se positionner comme acteur incontournable dans l'espace public, à la fois de par son statut d'institution reconnue par les pouvoirs publics et grâce à son rayonnement médiatique auprès du grand public. Dans les médias, la « pauvreté » constitue une thématique qui parvient à retenir « l'attention publique », notamment par sa capacité à suggérer une montée en généralité (Cefaï, 1996). Dans la lutte contre la pauvreté et à travers le discours médiatique, Caritas Vaud est donc configuré comme un acteur institutionnel essentiel à l'action publique dans ce domaine et à la politique sociale du canton dans lequel elle œuvre (Meigniez, 2017).
- 39 C'est par cette double reconnaissance publique – étatique et médiatique – que l'association est en mesure d'occuper une place centrale dans la politique d'action sociale. En participant à la configuration du problème public de la pauvreté, elle transforme aussi, de ce fait, l'action publique qui vise à y répondre, dans la mesure où, dans la constitution des problèmes publics, la thématisation du problème est indissociable de sa prise en charge. En s'inscrivant dans les dispositifs étatiques – par les mandats de prestation mis en œuvre notamment – et en participant au débat public – comme interlocuteur privilégié de l'État cantonal ou dans des prises de position critiques –, l'association agit sur la politique d'action sociale de manière générale et sur la politique de lutte contre la pauvreté en particulier.
- 40 L'analyse en termes de *continuum* (Genard, 2014) a permis de mettre en évidence une imbrication entre les acteurs et entre les logiques, plutôt que l'opposition de modèles d'aide qui seraient le monopole de l'une ou de l'autre des institutions. Ne signalant ni un simple désengagement de l'État (Chauvière, 2001), ni une pure instrumentalisation des associations (Simonet, 2010), le cas étudié montre davantage une imbrication de plus en plus forte entre les acteurs institutionnels, où l'association est positionnée comme pièce centrale et essentielle d'une politique générale. Caritas Vaud participe ainsi au développement d'une politique de lutte contre la pauvreté qui couvre l'entièreté du *continuum*. En effet, ce n'est pas l'État seul qui développe et met en place une telle politique, ne pouvant couvrir autant de situations diverses, ni assurer le travail de mise en cohérence générale. Avec les hébergements d'urgence par exemple, l'association est indispensable à la mise en œuvre d'aides adaptées, fonctionnant sur un principe d'inconditionnalité et préservant l'anonymat des bénéficiaires, ce que l'État ne peut pas proposer puisqu'il n'a pas le droit d'aider des personnes en situation irrégulière, du moins pas autrement que par l'allocation d'urgence qui est prévue par la loi.

- 41 Ce cas de figure met en lumière toute l'importance de l'association pour déployer une politique globale basée sur une conception de la pauvreté en termes de risques et de degrés. Cette politique est bien entendu tout autant portée par l'association que par l'État, qui y est impliqué dans des formes et des mesures variées. La perspective adoptée ici étant de comprendre le point de vue et la position d'une telle association, c'est donc à partir de ce point de vue que l'enquête a permis d'observer des formes d'engagement variées de l'État : des mandats de prestation qui s'inscrivent clairement et totalement dans une politique spécifique à destination d'un public cible tel que les chômeurs, ou des subventions qui offrent une reconnaissance publique à l'association mais sans s'impliquer dans le contenu des aides ou dans la manière de gérer l'intervention sociale.

Conclusion

- 42 En participant à la (re)configuration d'un problème public reconnu, l'association prend donc part à la politique sociale du canton tout en la transformant. Loin d'être des actions distinctes et opposées, la politique sociale de l'État cantonal et l'engagement associatif s'imbriquent dans les dispositifs étudiés en Suisse romande. L'analyse a montré comment cette imbrication implique certaines collaborations et certaines tensions inhérentes aux dispositifs d'aide et comment les acteurs doivent conjuguer, à la fois à l'interne et en public, différents registres d'action qui réfèrent à des logiques plus ou moins responsabilisantes pour les bénéficiaires. À l'interne, la diversité des dispositifs répond à une logique transversale de responsabilisation tout en se déclinant en des formes et des mesures variées. Il s'agit notamment de retenir la distinction entre l'enjeu de responsabilité tel qu'il apparaît dans les objectifs officiels d'une aide ou dans le travail d'intervention sociale effectué par les acteurs de terrain. En public, la reconnaissance acquise par l'association de la part des pouvoirs publics, mais également du grand public par l'intermédiaire des médias, repose également sur diverses logiques. L'association constitue ainsi un acteur central de la politique contre la pauvreté à l'échelle régionale puisqu'elle permet de couvrir et de palier un large éventail de problématiques spécifiques tout en maintenant un discours cohérent et unifié.
- 43 Si les différentes logiques qui ont traversé l'histoire des politiques sociales – charité ou solidarité, conditionnalité ou inconditionnalité, assistance ou assurance, urgence ou insertion, etc. – se retrouvent, en partie, dans la variété des dispositifs, elles imprègnent également l'ensemble de l'association et le travail de tous les acteurs qui y œuvrent. Ainsi, autant les assistants sociaux que le directeur doivent prendre en compte ces registres et s'y référer à bon escient pour faire sens de leurs actions. L'engagement associatif chez Caritas Vaud se caractérise par la capacité à multiplier et à conjuguer des logiques diverses, y compris dans le cadre de collaborations avec l'État. Si ce constat est sans doute généralisable à l'ensemble du monde associatif collaborant partiellement avec l'État, Caritas Vaud semble un cas particulier de par l'étendue de la diversité des aides qu'elle couvre. Cependant, les enjeux auxquels elle doit faire face en termes d'équilibre, vis-à-vis des pouvoirs publics, d'une part, et vis-à-vis des donateurs privés, d'autre part, sont communs à d'autres associations de lutte contre la pauvreté qui combinent les dons et les subventions. De même, pour les intervenants sociaux sur le terrain, la capacité à jongler entre des logiques d'urgence et d'insertion sur le long

terme n'est pas propre à l'association étudiée. Cette étude de cas a alors permis de mettre en lumière, au sein d'une même institution, les multiples et divers arrangements que les acteurs associatifs sont amenés – entre contraintes et marges de manœuvre – à construire, effectuer et mobiliser dans leurs discours tant internes que publics.

- 44 Faire reconnaître toutes ces aides et ces actions variées nécessite la construction d'une identité autour d'une thématique commune. C'est ainsi que l'association se définit comme luttant contre la pauvreté et qu'elle est reconnue comme telle sur la scène publique, par un travail constant de visibilité qui lui est essentiel. Cependant, si sa participation à la constitution d'un problème public met en avant la dimension politique de l'association, il convient également de noter que ce type de problématisation tend aussi à une certaine forme de dépolitisation. En effet, la manière dont est configuré médiatiquement ce problème de la « pauvreté » repose davantage sur une logique humanitaire où il s'agit de soulager des souffrances, sans identifier de responsable ou de coupable. À l'instar des associations étudiées aux États-Unis par Nina Eliasoph (2010 [1998]), le discours public en Suisse romande met en scène des victimes locales à aider, à l'échelle régionale, tout en pratiquant une forme d'« évitement du politique », évitement de toute discussion au sujet des causes possibles des problèmes auxquels on répond. Le recours à la notion de « pauvreté » permet par là aussi d'établir un consensus sur la nécessité d'aider – une responsabilité en Tu/Nous (Genard, 1999) – et le bien-fondé de l'association qui souhaite y remédier. C'est donc une notion qui s'impose dans le travail de publicisation de l'aide pour, d'une part, englober toutes les problématiques spécifiques et, d'autre part, légitimer l'action de l'association et les appels aux dons qu'elle formule. Pourtant, c'est aussi la reconnaissance publique de l'État, qui repose sur un autre registre, qui lui confère sa légitimité d'acteur institutionnel dans la lutte contre la pauvreté. En somme, que ce soit à l'échelle individuelle des intervenants sociaux sur le terrain ou à l'échelle large de la visibilité publique, l'action de l'association doit se maintenir en équilibre vis-à-vis des différentes logiques qui l'habitent.

BIBLIOGRAPHIE

ARENDE H., 1983 [1961], *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.

BOLTANSKI L., 1990, *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.

BREVIGLIERI M., 2008, « L'individu, le proche et l'institution. Travail social et politique de l'autonomie », *Informations sociales*, 145, 92-101.

BREVIGLIERI M., 2009, « L'«épuisement capacitaire» du sans-abri comme urgence ? Approche phénoménologique du soin engagé dans l'aide sociale (gestes, rythmes et tonalités d'humeur) », in C. FELIX, J. TARDIF (dir.), *Actes éducatifs et de soins, entre éthique et gouvernance* [En ligne]. URL : <http://revel.unice.fr/symposia/actedesoin/index.html?id=257>.

- CATTACIN S., VITALI R. B., 1997, « La Suisse entre subsidiarité et étatismes : quelques réflexions sur le rôle des instances non étatiques de production du bien-être en Suisse », *Revue des études coopératives mutualistes et associatives*, 76(263), 35-47.
- CEFAÏ D., 1996, « La construction des problèmes publics. Définition des situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 14(75), 43-66.
- CEFAÏ D., 2010, « Introduction. L'engagement ethnographique », in D. CEFALÀ (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 7-21.
- CEFAÏ D., GARDELLA É., 2011, *L'urgence sociale en action. Ethnologie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte.
- CHANIAL P., 2008, *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, Paris, La Découverte.
- CHAUVIÈRE M., 2001, « L'action sociale face aux nouveaux enjeux de la question sociale », in R. PUYUELO (dir.), *Penser les pratiques sociales*, Toulouse, ERES, 253-261.
- DEWEY J., 2005 [1927], *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.
- ELIASOPH N., 2010 [1998], *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica.
- GARDELLA É., 2016, « Accompagner sans fin. Epreuves temporelles dans les hébergements sociaux de longue durée », *Sociologies* [En ligne]. URL : <https://journals.openedition.org/sociologies/5458>.
- GENARD J.-L., 1999, *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Cerf.
- GENARD J.-L., 2007, « Capacité et capacitation : une nouvelle orientation des politiques publiques », in F. CANTELLI, J.-L. GENARD (dir.), *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ, 41-64.
- GENARD J.-L., 2014, « La question de la responsabilité sous l'horizon du référentiel humanitaire », in A. BRODIEZ-DOLINO et al. (dir.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 41-58.
- GENARD J.-L., 2015, « L'humain sous l'horizon de l'incapacité », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46, 129-146.
- GUSFIELD J., 2009 [1981], *La culture des problèmes publics*, Paris, Economica.
- LAVILLE J.-L., SALMON A. (dir.), 2015, *Associations et Action publique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- MEIGNIEZ M., 2017, *Aider les pauvres. Ethnographie d'une institution sociale en Suisse romande*, thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Lausanne.
- MESSU M., 2003, *La pauvreté cachée. Une analyse bachelardienne du concept de pauvreté*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- PATTARONI L., 2007, « Le sujet en l'individu. La promesse d'autonomie du travail social au risque d'une colonisation par le proche », in F. CANTELLI, J.-L. GENARD (dir.), *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ, 203-218.
- ROSSINI S., FAVRE-BAUDRAZ B., 2004, *Les oubliés de la protection sociale ou Le non-sens du « ciblage » des prestations*, Lausanne, Réalités sociales.
- SIMONET M., 2010, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute.
- SOULET M.-H., 1996, *Crise et recomposition des solidarités. Vers un nouvel équilibre État-Société civile*, Fribourg, Éditions Universitaires.

SPECTOR M., KITSUSE J. I., 2012 [1973], « Sociologie des problèmes sociaux. Un modèle d'histoire naturelle » in D. CEFĂI, C. TERZI (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Éditions de l'EHESS, 81-107.

NOTES

1. L'association s'occupe des bénéficiaires de l'aide sociale cantonale, d'une part en leur offrant un accompagnement individualisé et personnalisé qui ne peut être assuré par les acteurs étatiques et, d'autre part, en proposant des mesures d'insertion sociale qui complètent l'aide financière apportée par l'État cantonal.
2. La politique en matière d'emploi dans le canton vise non seulement à assurer une allocation en cas de chômage, mais également à proposer des mesures d'insertion professionnelle pour faciliter un retour à l'emploi dont la mise en œuvre est principalement assurée par des associations.
3. L'appellation « Caritas » est internationalement connue du fait de l'existence de Caritas Internationalis et des nombreuses Caritas nationales, comme Caritas Suisse. Cependant, l'association étudiée agit localement, sur un petit territoire romand, et n'entretient que peu de rapports avec les niveaux national et international. Indépendante dans sa création et son organisation, c'est principalement son nom qui la relie aux autres associations et qui lui confère une reconnaissance publique sans frontières.
4. Cette enquête ethnographique a été réalisée dans le cadre de ma thèse de doctorat (Meigniez, 2017). Au total, elle a rassemblé près de 300 heures d'observation – y compris des entretiens informels – dans les différents dispositifs, une quinzaine d'entretiens formalisés, des dizaines de documents (documents officiels, affiches, brochures, papillons, etc.), ainsi qu'une revue de la presse régionale (67 articles dans les trois plus gros tirages de Suisse romande : *Le Matin*, *Le Temps* et *24 Heures*) et de la Télévision suisse romande (TSR) (8 reportages entre 2005 et 2015).
5. Le travail de Genard (1999) montre l'avènement du modèle responsabilisant comme interprétation de l'action dans le cadre de la modernité, aboutissant actuellement à un « glissement anthropologique » qui a largement imprégné le domaine des politiques sociales vers ce qu'il appelle une « anthropologie conjonctive » : « l'image que nous avons de l'individu aujourd'hui est celui d'un individu incertain, vulnérable, jamais à l'abri d'un basculement vers la perte de soi, mais aussi réflexif, toujours susceptible de se reconstruire » (Genard, 2007, 47).
6. Chiffres pour l'année 2013, selon le rapport d'activité de l'association.
7. Extrait de la brochure de présentation du programme d'accompagnement, disponible à la réception de l'association et distribuée aux bénévoles et aux services sociaux étatiques qui peuvent adresser des bénéficiaires à l'association.
8. Tiré de la brochure de présentation du programme d'accompagnement bénévole des personnes malades et/ou en fin de vie.
9. Tiré du contrat de participation au cours d'aide à la gestion de budget, distribué à l'ensemble des participants lors du premier jour de cours.
10. Tiré de la brochure de présentation des ateliers d'insertion, mise à disposition des professionnels.
11. Observation d'une réunion du comité, notes de terrain du 25 février 2013.
12. Observation au service social, notes de terrain du 29 janvier 2014.
13. Extrait d'un appel au don, décembre 2012.
14. Extrait d'un communiqué de presse du 5 janvier 2016.
15. Observation d'une réunion interne pour les nouveaux membres du comité, notes de terrain du 31 mai 2013.

16. C'est également le cas d'ailleurs des associations Caritas à d'autres niveaux (national et international) qui sont aussi associées publiquement à cette notion.

17. Définition et chiffre pour 2015 sur le site internet de l'Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-et-privations-materielles/pauvrete.html>, consulté le 30 mars 2018.

18. Voir par exemple le site internet de Caritas Suisse : <https://www.caritas.ch/fr/ce-que-nous-disons/faits-et-chiffres/pauvrete-en-suisse.html>, consulté le 30 mars 2018.

19. Extrait d'un article de presse : « Les épiceries Caritas font de bonnes recettes », *24 Heures*, 28 avril 2014.

RÉSUMÉS

Bien que relevant *a priori* de logiques différentes, l'État et les associations se côtoient et collaborent dans le domaine social de l'aide aux plus démunis en Suisse. Les acteurs associatifs, que ce soit les intervenants sociaux de terrain ou les responsables, doivent agir en fonction de ces logiques d'aide et de l'imbrication avec l'État. Ce texte vise à explorer les manières de faire de ces acteurs à partir d'une étude de cas ethnographique dans une association d'aide en Suisse romande. Il s'agira de comprendre comment l'association s'inscrit dans une politique d'aide, dans l'articulation entre une grande diversité de dispositifs aux objectifs variés et une volonté de produire une action sociale unifiée et reconnue publiquement.

Although their logic is different at first glance, the state and associations interact and collaborate in the social field of aid to poorest in Switzerland. The associative actors, from field social workers to the leaders, must deal with these logics of aid and in connexion with the welfare State. Based on an ethnographic case study in an aid association in French-speaking Switzerland, this article explores the practices of these associative actors. The aim is to understand how the association is part of an aid policy, while articulating a wide array of activities with various objectives and the will to produce a unified and publicly recognized social action.

Aunque parezca *a priori* resultando de lógicas diferentes, el Estado y las asociaciones conviven y colaboran en el ámbito social de la ayuda a los más desfavorecidos en Suiza. Los actores asociativos, que sean trabajadores sociales de campo o responsables, deben actuar de acuerdo con estas lógicas de ayuda y de interrelación con el Estado. El presente texto pretende explorar las formas de hacer de aquellos actores a partir de un estudio de caso etnográfico en una asociación de ayuda en Suiza francófona. Se trata de comprender cómo la asociación forma parte de una política de ayuda, en la articulación entre una gran diversidad de dispositivos con objetivos variados y la voluntad de producir una acción social unificada y reconocida públicamente.

INDEX

Mots-clés : association, aide, responsabilisation, reconnaissance publique, politique d'action sociale, pauvreté

Palabras claves : asociación, ayuda, responsabilización, reconocimiento público, política de acción social, pobreza

Keywords : association, aid, responsibility, public recognition, welfare policy, poverty

AUTEUR

MAËLLE MEIGNIEZ

Collaboratrice scientifique, chargée de recherche Haute école spécialisée de Suisse occidentale/ Haute école de travail social-Genève (rue Prévost-Martin 28, 1211 Genève 4) et Haute école de travail social et de la santé/ EESP Lausanne (ch. des Abeilles 14, 1010 Lausanne),
mmeigniez[at]gmail.com